

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-24

SOCIETE ERILIA

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE 63 LOGEMENTS

Résidence "les jardins de Rieux"

Chemin des Tauges
COMMUNE D'ALBIAS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée le 29 novembre 2005 par M. le Directeur de la société Erilia destinés à la construction de 63 logements individuels, résidence "les jardins de Rieux", chemin des Tauges à Albias.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 8 779 000 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	1 581 804 €
* Prêt PLAI Foncier	167 787 €
* Prêt PLUS Travaux	5 608 263 €
* Prêt PLAI Travaux	594 746 €
* Subvention Etat PLUS	125 400 €
* Subvention Etat PLAI	60 000 €
* Subvention 1 % relance	200 000 €
* Fonds propres	441 000 €
Total	8 779 000 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 7 952 600 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Pour les prêts foncier :

Prêt PLUS foncier	
Montant	1 581 804 €
Montant de la garantie	1 423 623,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI foncier	
Montant	167 787 €
Montant de la garantie	151 008,30 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

* Pour les prêts construction :

Prêt PLUS travaux	
Montant	5 608 263 €
Montant de la garantie	5 047 436,70 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI travaux	
Montant	594 746 €
Montant de la garantie	535 271,40 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 7 157 340 €, soit 90 % d'un montant global de 7 952 600 €, la commune d'Albias se portant garante à hauteur de 10% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique la délibération de la commune en date du 5 juillet 2006.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 11 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-24

**SOCIETE ERILIA
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
POUR LA CONSTRUCTION DE 63 LOGEMENTS
Résidence "les jardins de Rieux", Chemin des Tauges
COMMUNE D'ALBIAS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Société Erilia, pour la construction de 63 logements individuels résidence « les jardins de Rieux », chemin des Tauges à Albias, la garantie du département à hauteur de 90 % soit 7 157 340 € d'un montant global de 7 952 600 € réparti comme suit :

Pour les prêts foncier :

- 1 423 623,60 € pour un prêt PLUS foncier de 1 581 804 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3,75 % sur une durée de 50 ans,
- 151 008,30 € pour un prêt PLAI foncier de 167 787 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 2,75 % sur une durée de 50 ans,

Pour les prêts construction :

- 5 047 436,70 € pour un prêt PLUS travaux de 5 608 263 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3,75 % sur une durée de 40 ans,
 - 535 271,40 € pour un prêt PLAI travaux de 594 746 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 2,75 % sur une durée de 40 ans,
- Précise que la commune d'Albias se porte garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits ;
- Rappelle que le département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 11 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,